

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (16) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.COLIN, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, M.JUGE, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET,

POUVOIRS (3) :

Mme LAVRARD donne pouvoir à M.ABELIN
M.MEUNIER donne pouvoir à M.PREHER
Mme MOREAU donne pouvoir à M.PEROCHON

EXCUSES (6) :

M.SULLI, M.PICHON, Mme BOURAT, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.MELQUIOND

Secrétaire de séance : Madame Evelyne AZIHARI

RAPPORTEUR : Monsieur Bruno SULLI

OBJET : Convention de délégation de gestion des transports urbains – Protocole transactionnel

Le présent avenant a pour objet la conclusion, entre les parties, d'un protocole transactionnel ayant pour objet de régler leur différend en ce qui concerne les conséquences financières de la modification de l'offre de kilométrage contractuelle commerciale de référence sur les années 2014 à 2016.

Il y est convenu que la société KEOLIS aura à verser à l'Agglomération une somme de 50 000 €.

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1411-1 relatifs aux services publics locaux,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault notamment l'article 3 alinéa II. 3, relatif à l'organisation de la Mobilité,

VU la délibération du conseil communautaire n°2 du 22 avril 2014 de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de signer un protocole transactionnel dans le cadre de l'application de la convention de délégation de gestion des transports urbains,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le projet de protocole transactionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau communautaire

du 14 mai 2018

n°4

page 2/2

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 16/05/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER